

Les Recteurs de Paris de 1808 à 1824

Le décret de Napoléon I^{er} du 17 mars 1808 divise la France en académies ; chacune d'elles est placée sous l'autorité d'un recteur. L'Académie de Paris connaît une situation particulière, car elle est directement rattachée au gouvernement. Sont successivement recteurs de Paris :

- Louis de Fontanes 1808 - 1815
- Le Président de la Commission de l'Instruction publique 1815 - 1820
- Le Président du Conseil Royal de l'Instruction publique 1820 - 1821
- Dominique-Charles NICOLLE 1821 -1824